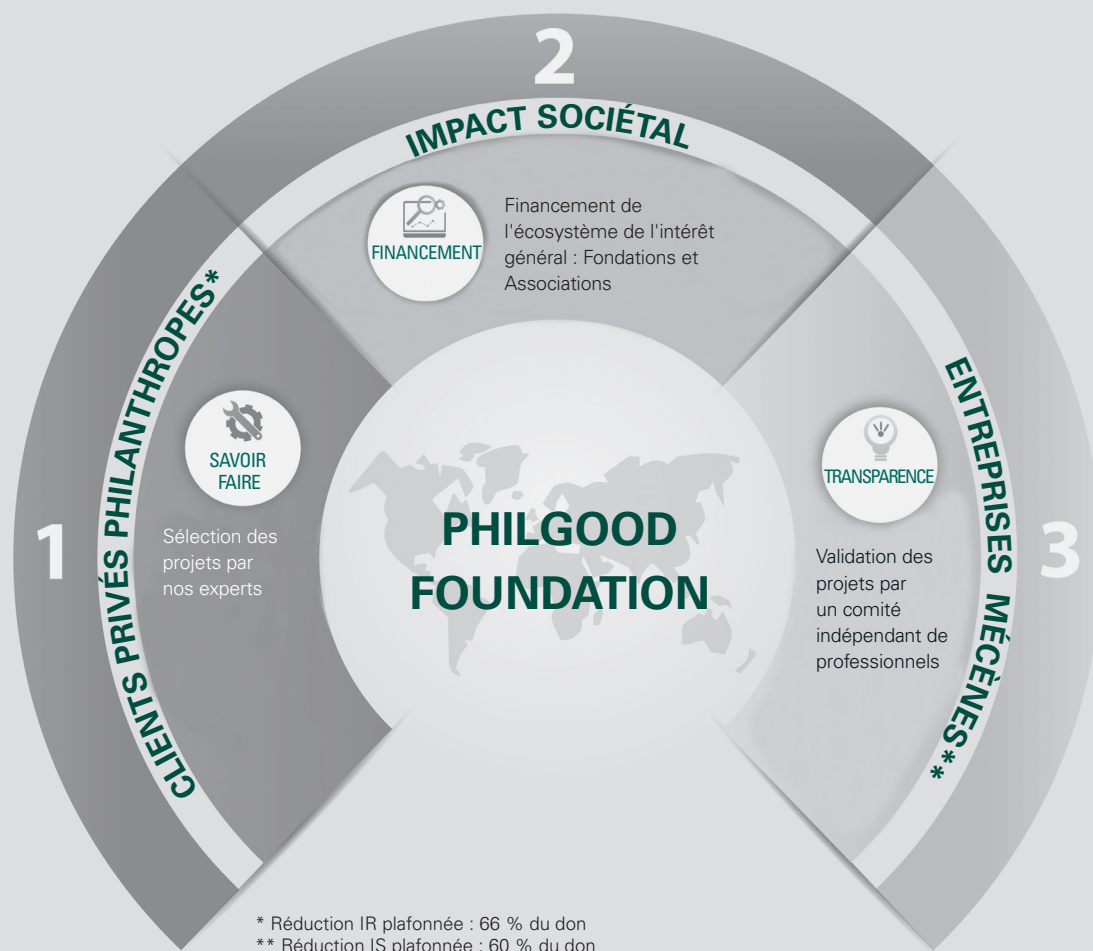




Banque Neuflyze OBC

SA à directoire et conseil de surveillance au capital de 383 507 453 euros - Siège social : 3 avenue Hoche - 75008 Paris
Téléphone : + 33 (1) 56 21 70 00 - 552 003 261 RCS Paris
numéro ORIAS : 07025 717 - Courtier en Assurance Vie
Agréée et contrôlée, en tant qu'établissement de crédit, par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - et, en tant que prestataire de services d'investissement, par l'Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 Carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce » n° CPI 7501 2018 000 035 205 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Paris-Ile de France ; engagement de non détention de fonds, absence de garantie financière.



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Dans le respect de son engagement RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), la Banque Neuflyze OBC s'emploie à réduire l'impact de son activité sur l'environnement. Elle réalise ainsi l'ensemble de ses supports d'édition avec du papier recyclable, ce qui participe à garantir un bilan carbone neutre.

www.neuflyzeobc.fr

Novembre 2018 – © Neuflyze OBC

Neuflyze OBC
ABN AMRO

Philanthropie et Mécénat

Philgood Foundation by Neuflyze OBC : facilitateur d'engagement et catalyseur des générosités

PHILGOOD FOUNDATION BY NEUFLIZE OBC : UN FONDS DE DOTATION CRÉÉ POUR VOUS

**Philgood foundation by
Neuflize OBC**
*est une entité juridique
à but non lucratif
distincte de Neuflize OBC .
Fonds de dotation régi
par l'article 140 de loi
n°2008-776 du 4 août 2008
et les décrets d'application n°2009-
158 du 11 février 2009
et n°2015-49 du 22 janvier 2015*

Philgood Foundation est la structure d'intérêt général créée par Neuflize OBC pour ses clients privés et entreprises, dans le but de faciliter leur engagement philanthropique.

Partenaire historique des acteurs du secteur associatif, Neuflize OBC vous conseille et vous accompagne dans votre démarche philanthropique grâce à Philgood Foundation. Notre structure d'intérêt général vous donne l'opportunité d'accéder à des projets non lucratifs rigoureusement sélectionnés par notre équipe dédiée et approuvés, en toute transparence, par un comité d'experts indépendants.

Ce comité d'experts a pour mission de sélectionner des projets innovants tout en s'assurant de leur dimension philanthropique et de la fiabilité de ses acteurs.

L'intégralité des fonds des donateurs affectés à Philgood Foundation est reversée à ces projets philanthropiques.

Philgood foundation vous offre une solution « clé en main » ou sur mesure en fonction de vos souhaits d'implication et des domaines que vous souhaitez soutenir.

Vous êtes un client privé



Nous vous proposons de devenir partie prenante, seul(e), en famille, ou en « club » d'un ou plusieurs projets innovants et à fort impact dans les domaines d'intérêt général qui vous tiennent à coeur.

Comment choisir votre projet ?

En fonction du montant que vous désirez allouer et de vos aspirations, vous êtes libre de choisir la solution qui vous convient le mieux. Donateur ou mécène actif, vous décidez de votre implication auprès des structures bénéficiaires. Nous serons à vos côtés pour vous accompagner dans votre démarche philanthropique.

Quels bénéfices pour vous ?

Votre générosité peut s'exprimer par un don de sommes d'argent ou de titres cotés. Vous bénéficiez dans ce cadre d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % des sommes versées, retenues dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. L'excédent est reportable sur 5 ans. En cas de donation de titres, le donateur n'est pas redevable de l'impôt de plus-value. Vous pouvez également consentir un legs à Philgood Foundation.

Que vous soyez néo-philanthrope ou philanthrope chevronné, Philgood Foundation est votre partenaire de confiance.

Vous êtes une entreprise



Nous vous accompagnons dans le cadre de votre politique de mécénat, en vous offrant la possibilité d'associer votre entreprise à des projets d'intérêt général innovants.

Quelles solutions ?

Nous vous proposons des solutions « clé en main » ou sur mesure, définies selon les centres d'intérêt et valeurs de votre entreprise.

Vos actions de mécénat feront l'objet d'un rapport annuel adressé à l'entreprise qui permettra de communiquer sur les réalisations auxquelles votre engagement a contribué.

Quels bénéfices pour vous ?

Les dons sont réalisés dans le cadre du dispositif fiscal du mécénat et l'entreprise bénéficie d'une réduction d'IS de 60 % du montant du don, dans la limite de 0,5 % du CA HT. L'excédent est reportable sur 5 ans.

L'acte de mécénat contribue à fédérer les collaborateurs, à affirmer les valeurs de l'entreprise et à pérenniser et valoriser la marque. C'est un moyen concret d'affirmer sa responsabilité sociétale, en donnant du sens à l'entreprise et en renforçant sa stratégie extra-financière.



ENGAGEMENT
À PARTIR DE 10 000 €



100 % DES DON
SONT REVERSÉS
AUX ORGANISATIONS



PROJETS DÉDIÉS
SUR-MESURE À PARTIR
DE 35 000 €



UNE SÉLECTION
RÉALISÉE PAR
DES EXPERTS